



**ADIL/Agence Départementale
d'Information sur le Logement**



**POLITIQUE DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT :
La COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEZIERS MEDITERRANEE
PARTENAIRE DE L'ADIL**

La Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée vient de renouveler son partenariat avec l'Agence Départementale d'Information sur le logement (ADIL) dans le but de maintenir sur tout son territoire le service de gratuité en matière d'information juridique, fiscale et financière, dans le domaine du logement qu'elle fournit aux habitants de l'Agglomération quelque soit leur statut (locataire du secteur privé ou hlm, propriétaire occupant ou propriétaire bailleur).

L'ADIL vous informe sur :

➤ **La location**

Vous êtes propriétaire bailleur

Procédures et aides en cas de loyers impayés

La garantie des risques locatifs (GRL)

Les droits et obligations du bailleur...

Vous êtes locataire

Les droits et obligations du locataire (bail, loyer et charges, dépôt de garantie, état des lieux, réparations.....)

Colocation, vous louez un logement à plusieurs quels sont vos droits ?

➤ **L'accession à la propriété :**

Financement de votre projet :

l'Adil vous propose d'établir en toute neutralité un diagnostic de financement et vous conseille sur les financements adaptés à votre projet (prêts, PTZ +, aides diverses ...)

Les contrats et les garanties pour faire construire ou acheter votre logement

➤ **La qualité de votre habitat**

Vous souhaitez améliorer votre habitat , faire des économies d'énergie :

quelles sont les aides financières et fiscales (subventions, prêts aidés, éco-subvention, crédits d'impôts...)

Vous souhaitez des informations sur la qualité de l'habitat : décence, insalubrité, amiante, termites, plomb...

➤ **La Copropriété**

Vous êtes copropriétaires, quels sont vos droits ?

Vous souhaitez des renseignements sur votre règlement de copropriété, les assemblées générales, les charges, les travaux subventionnables...

➤ **L'investissement**

Vous souhaitez investir : revenus fonciers, investissement locatif...

En 2011, l'ADIL assurera chaque semaine une permanence à :

- à BEZIERS, dans ses locaux 30 avenue Gambetta :
Sans rendez-vous : tous les mardis et les jeudis, toute la journée
Sur rendez-vous : tous les mercredis et le 1er et 3ème vendredi de chaque mois, l'après midi *de 14h à 17h*
- à SERVIAN, dans la salle de la bibliothèque – place du marché, le 1er et 3ème mercredi de chaque mois de 9 H à 12 H
- à SERIGNAN, dans les locaux du pôle social « Espace Joseph Viennet », le 2ème et 4ème mercredi de chaque mois de 9h à 12 H

Ces permanences seront suspendues pendant la période estivale de la mi-juillet à fin août.

L'ADIL peut être également contactée :

- par téléphone du Lundi au Vendredi de 9 h. à 12h.30 et de 13h.30 à 17 h au **04.67.55.55.55**
- sur son site internet www.adil34.org